

Mutation intra-académiques : procédure d'extension de vœux

La procédure d'extension de vœux concerne :

- tous les entrants dans une académie suite à la phase inter-académique,
- les candidats en réintégration inconditionnelle
- les candidats ayant changé de discipline ou de corps et ne pouvant pas conserver leur poste actuel.

Le logiciel génère, à la suite des vœux formulés par le candidat, une série de vœux larges (souvent départementaux) couvrant l'académie, lui assurant ainsi une affectation en poste fixe ou en zone de remplacement.

Cette série de vœux est fonction du premier vœu formulé par le candidat. (Consulter la circulaire rectoriale pour connaître cette table d'extension).

Attention : les vœux générés sont tous dotés du plus petit barème attaché à l'un des vœux du candidat. Il est donc fortement conseillé aux candidats soumis à l'extension de formuler, aux bons rangs, ces vœux départementaux sur lesquels ils pourraient bénéficier de diverses bonifications (familiales, éducation prioritaire, ex-contractuels, 1000 points pour les stagiaires ex-titulaires etc.).



05 61 13 20 78



mutation@snalctoulouse.fr